

## HONORAIRES de NEGOCIATION et de LOCATION

### VENTES d'immeubles à usage d'habitation

De 0 €	à 200 000 €	6% avec un minimum de 5 000 €
De 200 001€	à 400 000 €	5 %
De 400 001 €	à 600 000 €	Forfait de 25 000 €
Plus de	600 001 €	4 %

*Ces taux s'entendent TVA comprise*

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

**VENTES terrains** 6% avec minimum de 5 000 €

**LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL** 8 %

## LOCATIONS

### **Locaux à usage d'habitation : Part Bailleurs**

Honoraires pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du contrat de location :

- La moitié de 14% des loyers de la première année avec un maximum de 8€ du m<sup>2</sup>.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

- 150 € avec maximum de 3€ du m<sup>2</sup>.

### **Locaux à usage d'habitation : Part Locataires**

Honoraires pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du contrat de location :

- La moitié de 14% des loyers de la première année avec un maximum de 8€ du m<sup>2</sup>.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

- 150 € avec maximum de 3€ du m<sup>2</sup>.

**Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux :** 3€ du m<sup>2</sup>

### **Locaux à usage professionnel ou commercial :**

Baux précaires 3% du loyer de la 1ère année

Baux professionnels 14 % du loyer de la 1ère année

Baux 3-6-9 (forfait minimum) 500 €